fédération française d'études et de sports sous-marins Fondee en 1955 – MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES



Je soussigné Docteur				
Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n° Médecin du sport (qui ne peut pas signer ce document s'il s'agit d'un enfant de 8 à 14 ans qui n'est pas Niveau 1, d'un plongeur handicapé ou pour la reprise de la plongée après un accident de plongée) Certifie				
Avoir examiné ce jour Nom : Né(e) le Demeurant	Prénom			
Ne pas avoir constaté ce jour, sous rése cliniquement décelable : \(\begin{align*} \text{\text{\text{a}}} \text{\text{\text{a}}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{a}} \text{\text{c}} \text{\text{a}} \text{\text{c}} \text{\text{a}} \text{\text{c}} \tex	tivités fédérales de loisir	déclarations, de contre-indication		
à l'enseignement et à l'encadreme à la préparation et à la présentatio				
Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéf ne présente pas à ce jour de contre-inc de la plongée subaquatique avec de l'ensemble des activités fédérale Pour la surveillance médicale des enfar	dication clinique à la pratic scaphandre es de loisirs à l'exception de	que : es activités indiquées ci-dessous :		
Que l'enfant désigné ci-dessus ne p discipline suivante :	présente pas de contre-indi	cation au surclassement pour la		
Ne pas avoir constaté ce jour, sous rése de contre-indication à l'ensemble de contre-indication aux compétition	des compétitions fédérales			
Remarques éventuelles :				
Fait à	le	Signature et cachet		
Nombre de case(s) cochée(s) : 🗌 (obli	igatoire)			
Le présent certificat, valable 1 an sauf mala à l'intéressé(e) aui a été informé(e) des risau				

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
	Cardiopathie congénitale	Hypertension artérielle non contrôlée
	Insuffisance cardiaque symptomatique	,,
	Cardiomyopathie obstructive	Infarctus récent et angor
	Pathologie avec risque de syncope	ű
Cardiologie	Tachycardie paroxystique	Péricardite
ŭ	BAV II ou complet non appareillés	
	Shunt D G découvert après accident de	Traitement par anti arythmique
	décompression à symptomatologie	Traitement par bêta-bloquants par voie
	cérébrale ou cochléo-vestibulaire	générale ou locale : à évaluer (*)
	Cophose unilatérale	gonorale ea leeale : a oralael ()
Oto-rhino- laryngologie	Évidement pétromastoïdien	Épisode infectieux
	Ossiculoplastie	Polypose nasosinusienne
	Trachéostomie	Obstruction tubaire
	Laryngocèle	Syndrome vertigineux
	Déficit audio. bilatéral à évaluer par	Perforation tympanique
	audiométrie	renoration tympanique
	Otospongiose opérée	
Pneumologie	Insuffisance respiratoire	Dathalagia infactious -
	Pneumopathie fibrosante	Pathologie infectieuse
	Vascularite pulmonaire	Pleurésie
	Asthme à évaluer (*)	
	Pneumothorax spontané ou maladie	
	bulleuse, même opéré	Traumatisme thoracique
	Chirurgie pulmonaire	
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y
	choroïde, ou de la papille	compris laser
	Kératocône	Décollement rétinien
	Prothèse ou implant creux	
	Épilepsie	Traumatisme crânien grave à évaluer
	Syndrome déficitaire sévère	
Neurologie	Pertes de connaissance itératives	
	Effraction méningée neurochirurgicale,	
	ORL ou traumatique	
	Affection psychiatrique sévère	Traitement antidépresseur, anxiolytique, pa
Psychiatrie	Incapacité motrice cérébrale	neuroleptique ou hypnogène
-	Éthylisme chronique	Alcoolisation aiguë
	Thrombopénie périphérique,	
	thrombopathies congénitales.	Phlébite non explorée
Hématologie	Phlébites à répétition, troubles de la crase	
	sanguine découverts lors du bilan d'une	
	phlébite.	
	Hémophiles : à évaluer (*)	
Gynécologie	Tremephines : a stalast ()	Grossesse
-,	Diabète traité par insuline : à évaluer (*)	Tétanie / Spasmophilie
	Diabète traité par antidiabétiques oraux	тетатье / оразтнорише
Métabolisme	(hormis biguanides)	
		n ou andocriniana cávàras
		s ou endocriniens sévères
Dermatologie		es contre-indications temporaires ou définitive
		ent pulmonaire, neurologique ou vasculaire
Gastro-	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien
Entérologie		évaluer
loute prise de	médicament ou de substance susceptible d	
	cause de contre-indic	
	La survenue d'une maladie de cette liste né	
	logios affectées d'un (*) deivent faire l'ehiet	t d'une évaluation, et le certificat médical d
outes les patho		
<u>-</u>	non contre indication ne peut être délivré o dongée après un accident de désaturation,	que par un médecin fédéral

médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.